



Mandat du comité

Nom:

Comité spécial des acquis à l'étranger

Membres:

- Directeur général de l'ACAD
- Deux représentant(e)s de l'ACAD dont un(e) sera le/la président(e) du comité
- CADC, BNEAD, et les représentants potentiels du DAEC : Autres noms à suivre

Objectifs:

1. Réviser le potentiel que possède l'ACAD et/ou les groupes d'intérêt d'administrer un projet par l'entremise du RHDCC sur la façon que les professionnels et diplômés internationaux (PDI) en santé dentaire puissent surmonter les obstacles d'admission au milieu de travail en assistance dentaire
2. Déterminer le rôle de l'ACAD, des groupes d'intérêt en assistance dentaire et du gouvernement dans l'acquisition et l'administration éventuel d'un module d'enseignement pour adresser les lacunes identifiées par les évaluations cliniques pratiques du BNEAD et éventuellement obtenir un permis de travail

Réalisations

Le comité aura atteint ses objectifs lorsque les rôles des groupes d'intérêt auront été déterminés et qu'une entente sur le projet potentiel sera décidée.

Champs de ses activités/ juridiction

Le comité en est un de consultation. Il essaiera d'englober les vues des représentants des différents groupes d'intérêt en assistance dentaire. Cependant, cela n'est qu'un groupe spécial de travail de l'ACAD, avec un mandat limité de préparation d'une proposition éventuelle d'un projet qui sera soumis par l'ACAD au RHDCC. Les idées énoncées par les représentants du comité seront prises en considération par l'ACAD lors de l'élaboration éventuelle du projet.

Les champs d'activités et de juridiction du comité pourraient changer selon les discussions initiales sur les rôles des groupes d'intérêt et sur la validité du projet.



Information du Conseil / Groupe en charge

Le consensus et les décisions dérivés des rencontres seront directement rapportés au Comité exécutif et au Conseil d'administration de l'ACAD qui déterminera les démarches appropriées.

Ressources et budget

Puisque ce comité est un groupe de travail de l'ACAD, celle-ci sera responsable des ressources et du budget. Cependant, à l'exception de la contribution de temps par les bénévoles du comité, aucune ressource et demande d'argent ne sont anticipées à ce moment-ci.

Gouvernance

L'ACAD se réserve le droit d'accepter ou de rejeter les points de vue apportés par la révision du comité.

Notes additionnelles

- Les rencontres se feront par téléphone ainsi que par des communications par courriel.
- L'information concernant les planifications et les contacts sera gardée au bureau national de l'ACAD
- Le/la président(e) du comité aura pour responsabilité de faire le lien entre le comité et le Conseil et Comité exécutif de l'ACAD. Le Directeur général se chargera de faire circuler l'information.